



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (Zoom), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 7 takuatsh-pishimu (novembre) 2023 de 11 h 57 à 12 h 13.

SONT PRÉSENTS : Gilbert Dominique, pekuakami ilnutshimau (chef)
Patrick Courtois, pithu-ilnutshimau (vice-chef)
Guylaine Simard, pithu-ilnutshimau (vice-cheffe)
Carina Dominique, takuhikaniss (conseillère)
Jonathan Germain, takuhikaniss (conseiller)
Jonathan Gill-Verreault, takuhikaniss (conseiller)
Sylvie Langevin, takuhikaniss (conseillère)
Jean-Denis Bergeron-Simard, utshimass katakuhimatshesht
(directeur général adjoint) et directeur général par intérim
Vicky Lord, ka nanakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan
(greffière)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion (13 h)
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1.1 Réunion régulière du 19 septembre 2023;
 - 3.1.2 Réunion régulière du 17 octobre 2023.
 - 3.2 Dons et commandites
4. Bureau politique
 - 4.1 Contrat de travail de la directrice générale
5. Développement des ressources humaines
 - 5.1 Modification à la Politique des conditions de travail des employés (Articles 7.6.3 et 7.14.1)
6. Économie, emploi et partenariats stratégiques
 - 6.1 Société de Développement Économique Ilnu (SDEI) - Entente de financement 2023-2026
 - 6.2 Comité de vitalisation du Domaine-du-Roy – deuxième appel de projet
7. Finances, approvisionnement et systèmes informatiques
 - 7.1 Amendement no 48 | MSAC

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

8. Patrimoine, culture et identité
- 8.1 Transfert de bande
9. Santé et mieux-être collectif
- 9.1 Taux des loyers du Centre Thishemishk
10. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pekuakami ilnutshimau Gilbert Dominique assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Pekuakami ilnutshimau Gilbert Dominique procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté avec la modification suivante :

(.....)

6. Développement des ressources humaines

- 6.1 Modification à la Politique des conditions de travail des employés
(Articles 7.6.3)

(.....)

Proposé par Jonathan Gill-Verreault
Appuyé de Carina Dominique
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1. RÉUNION RÉGULIÈRE DU 19 USHKAHU-PISHIMU (SEPTEMBRE) 2023

3.1.2. RÉUNION RÉGULIÈRE DU 17 UASHTESSIU-PISHIMU (OCTOBRE) 2023

Les procès-verbaux sont adoptés en bloc sans modification.

Proposé par Patrick Courtois
Appuyé de Sylvie Langevin
Adopté à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

3.2. DONS ET COMMANDITES

FONDATION DU DOMAINE-DU-ROY

RÉSOLUTION N° 8 555

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;
CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir des organisations régionales d'importance dont les services sont utilisés par les Pekuakamiulnuatsh et ont un impact positif sur leur santé;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux Saguenay-Lac-Saint-Jean - Roberval (CIUSS Roberval) a pour mission de mobiliser et coordonner un réseau local de services de santé et de services sociaux donnant accès à une large gamme de programmes et services contribuant à répondre aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT que le CIUSS Roberval dirige ses actions vers l'amélioration de la santé et du bien-être, en conformité avec les orientations ministérielles et régionales, tout en tenant compte des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT que plusieurs Pekuakamiulnuatsh utilisent les services du CIUSS Roberval;

CONSIDÉRANT que la Fondation du Domaine-du-Roy a pour mission de recueillir des dons afin de contribuer à l'amélioration des services offerts par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux Saguenay-Lac-Saint-Jean - Roberval (CIUSS Roberval);

CONSIDÉRANT que la Fondation Domaine-du-Roy sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre sa campagne de financement annuelle.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 1 500 \$ dans le cadre de la campagne de financement annuelle au profit de la Fondation du Domaine-du-Roy.

Proposée par Jonathan Germain
Appuyée de Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

RÉSOLUTION N° 8 556

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend favoriser et soutenir des initiatives destinées à encourager la persévérance scolaire et la jeunesse;

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi est de soutenir les projets d'études, la recherche et la création des étudiant·e·s et des professeur·e·s, ainsi que le développement de l'infrastructure qui les accueille;

CONSIDÉRANT que la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi sollicite l'appui financier de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de la 2e édition de l'activité qui a pour thème « L'événement de prestige Gin et Jazz » qui est au profit du sport universitaire qui a comme objectif d'amasser des fonds destinés à la création de bourses pour les étudiant·e·s-athlètes, à la bonification de l'offre des programmes sportifs, ainsi qu'à l'attraction et la rétention des étudiant·e·s au sein de leur Université;

CONSIDÉRANT que plusieurs Pekuakamiulnuatsh fréquentent l'Université du Québec à Chicoutimi à chaque année;

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat d'un billet au montant de 250 \$ pour participer à la seconde édition de l'événement bénéfique (Gin et Jazz) de la

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi qui se tiendra le 9 novembre 2023.

Proposée par Patrick Courtois
Appuyée de Carina Dominique

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC

RÉSOLUTION N° 8 557

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'intervenir auprès des décideurs afin de protéger la population des risques de maladies du cœur et d'AVC;

CONSIDÉRANT que la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 400 \$ à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.

Proposée par Carina Dominique
Appuyée de Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

4. BUREAU POLITIQUE

4.1. CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION N° 8 558

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Mme Guylaine Gill a annoncé qu'elle quittait son poste, pour des raisons de santé, à compter du 31 octobre;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh annonce officiellement la nomination de Mme Christine Tremblay à titre de directrice générale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un retour pour Mme Tremblay qui a déjà occupé ce poste de décembre 2018 à janvier 2021.

IL EST RÉSOLU de nommer Christine Tremblay à titre de directrice générale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à partir du 13 novembre 2023, et ce, pour le reste de la durée du présent mandat, soit jusqu'en août 2025;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Pekuakami ilnutshimau Gilbert Dominique à signer le contrat de travail entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Mme Christine Tremblay ainsi que tout autre document relatif à ce contrat.

Proposée par Jonathan Gill-Verreault
Appuyée de Sylvie Langevin

La proposition fait l'objet d'une demande de vote de Patrick Courtois, qui, suite à des discussions avec des gens de confiance au sein de l'administration, n'est pas en faveur de cette nomination, dans la mesure où celle-ci ne concorde pas avec les recommandations qui lui ont été faites.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Élus ayant voté en faveur de la proposition : 4

- Jonathan Germain
- Jonathan Gill-Verreault
- Sylvie Langevin
- Guylaine Simard

Élus ayant voté contre la proposition : 1

- Patrick Courtois

Élus s'étant abstenu de voté : 1

- Carina Dominique

La résolution est adoptée majoritairement.

5. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

5.1. MODIFICATION À LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS (ARTICLES 7.6.3)

RÉSOLUTION N° 8 559

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que la Politique des conditions de travail des employés concernant les modalités lors du décès d'un compagnon ou d'un ami n'est pas appliquée uniformément dans l'organisation (article 7.6.3);

CONSIDÉRANT que l'unité administrative Développement des ressources humaines recommande de modifier l'article 7.6.3 de la Politique des conditions de travail des employés et de remplacer l'énoncé « assister aux funérailles » par « la journée des funérailles lors du décès de tout autre parent, compagnon de travail ou ami »;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que le comité des Conditions de travail et le comité Shakatshuan ont été consultés concernant ce changement a apporté au niveau de l'article 7.6.3 de la Politique des conditions de travail.

Il EST RÉSOLU d'adopter la modification à la Politique sur les conditions de travail concernant les articles 7.6.3 dont l'entrée en vigueur est effective le 7 novembre 2023.

Proposée par Guylaine Simard
Appuyée de Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

6. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

6.1. SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ILNU (SDEI) - ENTENTE DE FINANCEMENT 2023-2026

Note : Pour la prochaine proposition, Guylaine Simard mentionne être en accord avec la résolution, mais fait part d'une certaine réticence à éponger exceptionnellement le déficit 2022-2023 de 51 480 \$ créé par la diminution de l'amendement à l'entente 2022-2023.

RÉSOLUTION N° 8 560

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan vise à développer une économie saine, durable et responsable en élaborant une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie;

CONSIDÉRANT que la Société de Développement Économique Ilnu (SDEI) a pour mission de contribuer à l'essor de la communauté de Mashteuiatsh en offrant des services de support à l'implantation et la croissance d'un réseau d'entreprises performantes et compétitives;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que la SDEI génère une activité économique importante dans la communauté et qu'elle contribue au développement économique du secteur entrepreneurial de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'entente 2023-2024 a été renouvelée à court terme afin de répondre au besoin de la SDEI et qu'il était résolu de convenir, lors du renouvellement de celle-ci, d'une entente pluriannuelle;

CONSIDÉRANT qu'un travail de réflexion se poursuit afin de maximiser les retombées économiques et sociales, et ce, afin d'optimiser les ressources matérielles, humaines et financières, impliquant l'ensemble des acteurs économiques;

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh (PSECM) a été renouvelé et que la gestion de ce programme sera assurée par la SDEI;

CONSIDÉRANT que la contribution financière en provenance du ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC) pour le développement économique des collectivités ne répond pas aux besoins financiers de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT que dans les règlements généraux de la SDEI, il est prévu que le conseiller délégué au développement économique de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan puisse siéger comme observateur au conseil d'administration, mais sans avoir le droit de voter sur toute décision prise par le conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU de verser à la Société de Développement Économique Innu (SDEI) pour l'année 2023-2024, la contribution financière en provenance du ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC) pour le développement économique des collectivités, soit 452 906 \$ et 577 822 \$ pris dans les Fonds autonomes, volet Développement économique, dont le solde en date du 30 juin 2023 est de 1 948 038 \$, équivalant donc à un montant total versé de 1 030 728 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de signer une entente pluriannuelle qui couvrira la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2026 et que la totalité de l'entente financière sera indexée annuellement au taux établi par le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC);

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST DE PLUS RÉSOLU de nommer le conseiller délégué à l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques, pour assister au conseil d'administration de la Société de Développement Économique Innu (SDEI) en tant qu'observateur;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'entamer des démarches auprès du ministère des Services aux Autochtones (MSAC) afin de dénoncer le sous-financement pour le volet Développement économique;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de procéder à la signature de la nouvelle entente de financement entre la Société de Développement Économique Innu (SDEI) et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan afin de convenir des obligations et d'autoriser la direction générale à signer tout document relatif à ladite entente.

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

6.2. COMITÉ DE VITALISATION DU DOMAINE-DU-ROY – DEUXIÈME APPEL DE PROJET

RÉSOLUTION N° 8 561

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan vise à développer une économie saine, durable et responsable en élaborant une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie;

CONSIDÉRANT que des sommes sont disponibles dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Vitalisation, portion Ententes de vitalisation avec des MRC du Fonds Régions et Ruralité;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, pour et au nom du gouvernement du Québec a signé une entente de vitalisation avec la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 1 070 804 \$ est réservé pour la MRC du Domaine-du-Roy dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Vitalisation, portion Ententes de vitalisation avec des MRC du Fonds Régions et Ruralité;

CONSIDÉRANT que la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy s'est dotée d'un cadre de vitalisation, propre à son territoire d'intervention;

CONSIDÉRANT que la communauté de Mashteuiatsh fait partie des trois (3) collectivités qui sont affectées par une dévitalisation de leur milieu sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, au même titre que St-François-de-Sales et Lac-Bouchette;

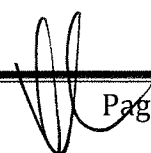
CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan aspire à offrir aux entreprises et organismes de la communauté admissibles, par le biais de cet appel de projet, du financement pour favoriser des projets structurants et positifs sur la vitalisation de notre milieu;

CONSIDÉRANT le dépôt des demandes suivantes au deuxième appel de projet dans le cadre de la stratégie de lutte à la dévitalisation des milieux de Domaine-du-Roy :

- Projet de pépinière forestière de l'entreprise Pépinière ForestièreTshitassinu;
- Projet Shekutamit Expérience de l'entreprise Plage camping Robertson;
- Projet d'expansion et de modernisation de l'entreprise Épicerie Paul S.E.N.C.;
- Projet d'implantation d'un centre administratif à Mashteuiatsh de l'entreprise Mitshuap.

IL EST RÉSOLU d'appuyer les projets suivants qui ont été déposés au deuxième appel de projet dans le cadre de la stratégie de lutte à la dévitalisation des milieux de Domaine-du-Roy :

- Projet de pépinière forestière de l'entreprise Pépinière ForestièreTshitassinu;
- Projet Shekutamit Expérience de l'entreprise Plage camping Robertson;



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

- Projet d'expansion et de modernisation de l'entreprise Épicerie Paul S.E.N.C.;
- Projet d'implantation d'un centre administratif à Mashteuiatsh de l'entreprise Mitshuap.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan afin de collaborer à la concrétisation des projets qui seront acceptés dans le cadre du deuxième appel de projet de la stratégie de lutte à dévitalisation des milieux de Domaine-du-Roy;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction de l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à signer tous les documents relatifs à la concrétisation des projets qui seront acceptés dans le cadre du deuxième appel de projet de la stratégie de lutte à la dévitalisation des milieux de la MRC du Domaine-du-Roy.

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Guylaine Simard
Adoptée à l'unanimité

7. FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

7.1. AMENDEMENT N° 48 | MSAC

RÉSOLUTION N° 8 562

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'infrastructure et urbanisme, soutien à la gouvernance, santé et mieux-être collectif, ainsi que l'éducation et main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC);

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2029;

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente, afin d'ajouter un montant de 8 400 601 \$ pour l'année financière 2023-2024 :

- Un financement fixe de 58 151 \$ pour évaluation environnementale ;
- Un financement souple de 7 000 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne incendie;
- Un financement global de 24 231 \$ pour l'initiative sur les ressources humaines en santé autochtone (santé);
- Un financement global de 34 524 \$ pour la stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (santé);
- Subvention de 786 871 \$ pour le bien-être mental (santé);
- Subvention de 49 256 \$ pour la vie saine (santé);
- Subvention de 88 755 \$ pour le développement des enfants en santé (santé);
- Subvention de 352 813 \$ pour les soins à domicile en milieu communautaire (santé);
- Subvention de 6 000 \$ pour les maladies transmissibles sexuellement (santé).

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement no 0048 et de signer l'entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada pour un montant total de 8 400 601 \$ pour l'année financière 2023-2024, faisant passer le total de l'entente 2023-2024 à 62 716 448 \$ et l'entente 2019-2029 à 466 352 905 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner Pekuakami ilnutshimau (chef des Pekuakamiulnuatsh) et les takuhikaniss (conseillers) à signer cet amendement.

Proposée par Guylaine Simard
Appuyée de Sylvie Langevin
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

8. PATRIMOINE, CULTURE ET IDENTITÉ

8.1. TRANSFERT DE BANDE

RÉSOLUTION N° 8 563

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend assurer une saine gestion des membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est doté en 2020, du Règlement sur les transferts de bande, outil de gestion servant à traiter de façon juste et équitable les demandes de transfert de bande;

CONSIDÉRANT que la présente demande répond aux dispositions générales applicables telles que décrites dans le Règlement sur les transferts de bande;

CONSIDÉRANT que toutes les étapes en lien avec la procédure prescrite dans le Règlement sur les transferts de bande ont été respectées.

Il est résolu d'accepter comme membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, la personne dont le nom apparaît ci-dessous :

Nom : NIQUAY, XXXX ADÉLARD XXXX
Numéro de bande : XXXX
Date de naissance : XXXX
Bande : Conseil des Atikamekw de Wemotaci

Note : Le numéro de bande, le nom complet, autre que le nom usuel, et la date de naissance sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par Patrick Courtois
Appuyée de Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

9. SANTÉ ET MIEUX ÊTRE COLLECTIF

9.1. TAUX DES LOYERS DU CENTRE THISHEMISHK

RÉSOLUTION N° 8 564

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan aspire à améliorer le mieux-être collectif et individuel des Pekuakamiulnuatsh en contribuant aux projets de vie qui visent ces améliorations;

CONSIDÉRANT que le centre Tshishemishk est une résidence pour aînés offrant des services et des soins de santé 24/7;

CONSIDÉRANT que le centre Tshishemishk est financé par le biais des exigences du Programme d'aide à la vie autonome du Ministère Services aux autochtones Canada, soit pour un maximum de 2.5 heures/soin par jour;

CONSIDÉRANT que le revenu de pension de vieillesse incluant le supplément de revenu garanti ou autre représente entre 1600 \$ et 1700 \$ par mois par aîné;

CONSIDÉRANT que depuis avril 2022, une contribution financière mensuelle de 1234 \$ pour l'hébergement est demandée à chaque résident et qu'aucune augmentation n'a eu lieu pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT que la tarification des taux de loyer au centre Tshishemishk adoptée en 2014 a pris fin en mars 2023;

CONSIDÉRANT que les résidents doivent recevoir un avis de trois mois avant toute augmentation de loyer;

CONSIDÉRANT la volonté de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan que les résidents disposent d'allocation suffisante pour couvrir l'ensemble de leurs frais personnels;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

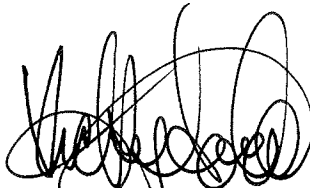
IL EST RÉSOLU d'adopter la tarification des taux de loyer du centre Tshishemishk pour les années 2023 à 2027 avec une augmentation annuelle de 2%, qui sera effective pour l'année 2023-2024 en date du 8 février 2024, pour l'année 2024-2025 le 1er avril 2024 et les autres années, successivement à la même date.

Proposée par Carina Dominique
Appuyée de Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 12 h 13.

Proposée par Patrick Courtois
Appuyée de Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



M^e Vicky Lord, LL.B., D.D.N.
greffière